



Pas-de-Calais

Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 7 JUILLET 2020

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Denise BOCQUILLET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Odette DURIEZ, M. Bertrand PETIT, Mme Nicole GRUSON, M. Claude ALLAN, Mme Nathalie DELBART, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Ludovic LOQUET, Mme Mireille HINGREZ-CEREDA, Mme Annie BRUNET, M. Alain LEFEBVRE, Mme Isabelle LEVENT, M. Raymond GAQUERE, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Philippe FAIT, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Maryse DELASSUS, M. Robert THERRY, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Philippe MIGNONET, M. Bruno COUSEIN, Mme Denise BOCQUILLET, M. Claude BACHELET, Mme Florence BARBRY, Mme Daisy DUVEAU, M. Christopher SZCZUREK, Mme Guylaine JACQUART, M. Jacques DELAIRE, M. Hugues SION, Mme Laurence DELAVAL.

Excusé(s) : Mme Danièle SEUX, M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Claude ETIENNE, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Maïté MASSART, M. François VIAL, Mme Ginette BEUGNET.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic GUYOT, Mme Evelyne DROMART

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Pierre GEORGET, M. Claude PRUDHOMME

APPEL À PROJET INNOVATION TERRITORIALE 2020

(N°2020-259)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu la délibération n°2017-520 du Conseil départemental en date du 14/11/2017 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°9 du Conseil départemental en date du 14/11/2016 « Soutien à l'investissement dans les territoires ruraux- nouveaux critères et modalités du FARDA

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 02/03/2020;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter les modalités de mise en œuvre de l'appel à projets « innovation territoriale » à destination des territoires ruraux, pour 2020 selon les conditions reprises dans le Règlement joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Démocrates ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

Certifié le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 16 juillet 2020
Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Chef de service,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ARRAS, le 16 juillet 2020
Pour le président du Conseil Départemental,
Le Chef de service,

Marie LEROY



Marie LEROY

